

SOUSCRIPTEUR

VOUS ÊTES UN PARTICULIER

Monsieur Madame

Numéro associé(e) (si déjà associé(e)) _____

Nom _____

Prénom _____

Date de naissance _____

Téléphone _____
(précisez l'indicatif pays)

VOUS ÊTES UNE SOCIÉTÉ

Numéro associé(e) (si déjà associé(e)) _____

Forme juridique _____

Dénomination sociale _____

N° SIREN _____

Téléphone _____
(précisez l'indicatif pays)

CO-SOUSCRIPTEUR

Nom _____ Prénom _____

SOUSCRIPTION

Le montant et la fréquence de mon épargne immobilière pourront être modifiés ou annulés à tout instant et sans frais depuis mon espace privé ou en adressant ma demande à R Start par courrier.

Je souhaite investir la somme de : _____ (minimum de 50 €)

Avec la fréquence suivante :

mensuelle (prélèvement le 25 de chaque mois)

Je reconnais avoir pris connaissance des modalités et conditions générales détaillées au verso de ce document, et des documents d'information de R Start, disponibles sur le site www.corum.fr

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Titulaire du compte _____

IBAN _____

BIC _____

Domiciliation bancaire _____

Créancier :
R Start
1 rue Euler - 75008 Paris
ICS : FR26ZZZ8AD48C

Le compte bancaire (compte courant uniquement) doit être ouvert au nom de l'Associé(e) dans un établissement financier domicilié en France ou dans l'Union Européenne.
En signant le présent mandat et en choisissant les versements réguliers par prélèvement, j'autorise la société de gestion CORUM Asset Management, en tant que gérant de R Start, à envoyer des instructions à ma banque pour débiter mon compte aux coordonnées bancaires ci-dessus des montants dus au titre de mon épargne immobilière R Start. Le 1er prélèvement aura lieu le mois de la réception de l'adhésion si reçue avant le 20 du mois considéré, sinon le mois suivant. Je m'engage à informer R Start de toute modification concernant les informations contenues dans ce mandat et notamment ma domiciliation bancaire en joignant mon relevé d'identité bancaire. S'agissant d'un mandat récurrent, ces instructions de prélèvement restent valables jusqu'à son annulation par simple demande à R Start.

Fait à _____

Le _____

Signature du ou des souscripteur(s) :

CADRE RÉSERVÉ AU CONSEILLER

Code Conseiller _____

Société _____

Nom _____

E-mail _____

Téléphone _____

Signature



AVERTISSEMENT

La société de gestion de R Start se réserve le droit de demander toute information ou document complémentaire. R Start est un placement immobilier. Comme tout placement immobilier, il s'agit donc d'un investissement long terme dont la liquidité est limitée et dont le capital, comme les revenus, ne sont pas garantis et dépendront de l'évolution du marché immobilier sur la durée de placement et du cours des devises. En conséquence, ces derniers peuvent varier à la hausse mais aussi à la baisse. Et comme tout placement, les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Le choix du plan épargne immobilier doit être adapté à votre situation patrimoniale et à vos objectifs de placement. Le traitement fiscal des revenus provenant de R Start dépend de la situation individuelle, du régime fiscal et du taux d'imposition propre à chaque associé(e).

Durée du mandat

Illimité et révocable à tout instant sans délai et sans frais.

Versements volontaires programmés

Ces versements programmés à fréquence régulière (mensuelle, trimestrielle, semestrielle, annuelle) s'effectuent par prélèvement sur le compte bancaire du souscripteur sous réserve de la transmission préalable à la société de gestion CORUM Asset Management de l'adhésion au plan d'épargne immobilière accompagné d'un justificatif de domiciliation bancaire. L'adhésion doit être envoyée au plus tard 5 jours avant la date de prélèvement fixée le 25 de chaque mois pour un débit du compte du souscripteur le mois considéré. À défaut, le 1er prélèvement sera opéré le mois suivant. Les demandes de modification ou de révocation de l'épargne programmée peuvent être réalisées depuis l'espace privé de chaque Associé(e) ou doivent être transmises à la société de gestion CORUM Asset Management par courrier simple dans le même délai, pour une prise en compte sur le mois considéré.

Montant minimum du versement

50 € (tous frais inclus).

Condition d'adhésion

L'adhérent doit au préalable détenir a minima une (1) part sociale entière de R Start, en pleine propriété.

Souscription de parts

Chaque prélèvement se traduit par une souscription de parts ou fractions de parts au nom du souscripteur de R Start selon les conditions de souscription de la part en vigueur au jour du prélèvement. Les nouvelles parts sont créées au plus tard le dernier jour du mois suivant le prélèvement.

Prix de souscription

Prix de part net de tout frais : 200,00 €

- Nominal : 182,00 €
- Prime d'émission : 18,00 €
dont 0,00 € de commission de souscription

Jouissance des parts

Le 1er jour du 6e mois suivant la date de prélèvement effective, sous réserve de la bonne réception des fonds par R Start.

Origine des fonds

Contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, les établissements financiers et les professionnels du patrimoine sont dans l'obligation de vérifier l'origine légale des capitaux qui leur sont confiés. La société de gestion CORUM Asset Management se réserve le droit de demander tout justificatif complémentaire dans le cadre des versements récurrents effectués au démarrage du mandat ou durant sa durée.

Impayés

Dans l'hypothèse où, pour quelque raison que ce soit, le prélèvement ne peut être effectué en tout ou partie, à l'une quelconque des échéances prévues (compte non suffisamment approvisionné, compte fermé...), R Start ne procédera pas à la création de parts correspondant au versement qui sera alors qualifié d'« Impayé ». Tout Impayé sera représenté une nouvelle fois le mois suivant, puis en cas de nouvel « Impayé », entraînera la résiliation du présent mandat de prélèvement et, en conséquence, des versements programmés. S'il souhaite mettre en place à nouveau des versements volontaires programmés, le souscripteur devra alors adresser un nouveau mandat de prélèvement, avec le cas échéant un nouveau justificatif de domiciliation bancaire.

Traitement par défaut

En cas d'erreur ou d'omission sur le mandat de prélèvement, la société de gestion CORUM Asset Management informe le souscripteur. L'investissement est alors suspendu jusqu'à réception des nouvelles instructions ou compléments nécessaires de la part du souscripteur.

Remboursement de l'épargne investie

Le prix de retrait des parts de R Start est de 200,00 € par part. L'associé(e) qui souhaite se retirer, adresse sa notification à la société de gestion CORUM Asset Management, par courrier, en accompagnant sa lettre du ou des certificats de parts correspondants.

Les parts seront annulées. Une commission de retrait anticipé sera prélevée en cas de sortie, totale ou partielle, intervenant avant une durée de détention de 8 ans. Cette commission est dégressive, vous pourrez vous référer à la note d'information pour y retrouver le détail.

La société de gestion CORUM Asset Management ne garantit pas le retrait des parts. Les modalités des conditions de souscription et de retrait sont précisées dans la note d'information de R Start disponible sur le site www.corum.fr ou sur simple demande auprès de la société de gestion CORUM Asset Management.

Titre de propriété

Un titre de propriété est disponible sur l'espace client du site internet www.corum.fr pour chaque nouvelle souscription correspondant à chaque versement périodique. Un nouveau titre de propriété annuel récapitulatif est envoyé et également mis à disposition des associé(e)s sur leur espace client.

Commercialisation

Dans le cadre de la commercialisation de R Start, CORUM Asset Management est susceptible de reverser aux intermédiaires habilités une rémunération récurrente équivalente à 0,85% des encours.

L'ensemble des frais est disponible dans la note d'information et le document d'informations clés.

La note d'information prévue par le Code monétaire et Financier a obtenu le visa S.C.P.I. n° 26-06 en date du 4 mars 2026 de l'Autorité des Marchés Financiers. Vos données à caractère personnel sont collectées par Corum Asset Management conformément à la politique de protection des données personnelles disponible à l'adresse suivante : www.corum.fr. Vous disposez de droits dédiés que vous pouvez exercer à tout moment en contactant Corum Asset Management : dpo@corumbutler.com.

